

RÉSUMÉ

Conférence du EEB/ZMWG visant à l'élimination progressive des produits avec du mercure ajouté : étapes et outils pour une stratégie d'élimination progressive en Afrique

24-25 mai, Nairobi, Kenya

La Convention de Minamata sur le mercure est un traité mondial qui vise à protéger la santé humaine et l'environnement des effets néfastes des rejets anthropiques de mercure et de composés du mercure. Elle a été adoptée en 2013 et est entrée en vigueur le 16 août 2017. Le Bureau européen de l'environnement (EEB), conjointement avec des organisations membres du Zero Mercury Working Group (ZMWG), a tenu un forum régional africain à Nairobi (Kenya) les 23 et 24 mai 2017, pour aider les pays à mettre en œuvre plusieurs aspects de la Convention.

Phasing out Mercury in products

The Minamata Convention bans many mercury-added products by 2020

Government, manufacturers, traders and communities working together to develop a roadmap towards a zero-mercury market place

Le projet et la conférence régionale

Pour promouvoir une mise en œuvre efficace de la Convention, le EEB/ZMWG mène un projet de trois ans¹ pour aider quatre pays africains à respecter certaines de leurs obligations. Le travail au Nigéria et à l'Île Maurice porte sur l'élimination progressive des produits avec du mercure ajouté ; en Tanzanie et au Ghana, le projet soutient le développement du Plan d'action national (NAP) de l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or (ASGM). L'équipe du projet comprend des ONG internationales et africaines.

En collaboration avec ONU Environnement, le EEB/ZMWG a organisé une série d'ateliers d'une semaine pour partager les résultats du projet et faciliter le renforcement des capacités régional. Ces ateliers ont porté sur l'élimination progressive des produits avec du mercure ajouté et la réduction du mercure dans l'ASGM. En tout, 71 représentants des Ministères de l'Environnement et des Mines de 29 pays africains et la Jamaïque, 5 organismes et agences spéciales des Nations Unies, 2 organisations intergouvernementales, 13 ONG, ainsi que des intellectuels, des représentants du secteur privé et des consultants ont participé aux ateliers. Le présent résumé décrit les résultats des ateliers portant sur les produits avec du mercure ajouté.



Les exigences de la Convention pour l'élimination progressive des produits avec du mercure ajouté

L'article 4 de la Convention exige aux Parties de respecter les dispositions concernant une série de produits avec du mercure ajouté avant 2020, y compris, sans s'y limiter, l'interdiction de la plupart des piles, des interrupteurs et relais, des appareils de mesure, des cosmétiques, des biocides et des pesticides, de respecter les normes sur le contenu de mercure de certains types de lampes fluorescentes et d'éliminer progressivement les amalgames dentaires. Une Partie peut enregistrer une dérogation de 5 ans en vertu de l'article 6.

Résultats principaux

Les ateliers ont commencé par un jour et demi organisé par le EEB/ ZMWG visant à développer des stratégies nationales pour éliminer progressivement les produits avec du mercure ajouté. L'élimination progressive des produits avec du mercure ajouté est une question prioritaire pour la région, parce que l'Afrique est importateur net de ce type de produits, qui généralement finissent dans le flux des déchets du secteur informel à la fin de leur vie utile et provoquent souvent de dangereux rejets de mercure dans l'environnement. Les études de cas au Nigéria et à l'Île Maurice qui ont été présentées font apparaître une série de mesures qui peuvent être prises non seulement par les gouvernements mais aussi par les ONG, les agences de l'ONU et d'autres parties prenantes pour l'élimination progressive des produits avec du mercure ajouté. Les différentes mesures élaborées mettent en évidence l'importance des lois spécifiques du pays et d'examiner la transition du marché vers les produits conformes Convention.

Cette conférence EEB/ZMWG a été suivie d'une réunion de sensibilisation et d'échange de connaissances du Partenariat mondial pour le mercure de l'ONU Environnement pour la région africaine. Cette réunion d'un jour a visé à aider les fonctionnaires chargés de développer leur propre feuille de route en vue de l'élimination progressive des produits avec du mercure ajouté, en se servant d'une liste de vérification développée par le ZMWG. Elle a aussi apporté plusieurs cas étudiés dans différents pays. Une des présentations importantes a été celle des représentants du secteur industriel chinois des plans de la Chine pour évoluer vers les produits sans mercure dans le secteur sanitaire.

Les principaux résultats de cette réunion du EEB/ZMWG sur les produits sont présentés ci-après.

Une vue d'ensemble du traité et de ses exigences sur les produits a été présentée ainsi que le rôle à jouer par le Partenariat mondial pour le mercure de ONU Environnement dans le soutien de la Convention. Les exposés sur les produits avec du mercure ajouté et leurs alternatives conformes à la Convention ont suscité un intérêt considérable parmi les délégués, qui ont suggéré qu'il faudrait faire largement circuler des informations supplémentaires, spécialement en ce qui concerne les achats. Une liste de ces alternatives est en train d'être compilée par ONU Environnement et, une fois terminée, elle sera distribuée en conséquence. La société civile a souligné le besoin d'encourager la demande de produits alternatifs sans mercure, surtout dans la région. Et par exemple, l'approvisionnement a été identifié comme une des premières questions à résoudre pour éliminer les appareils médicaux avec du mercure ajouté en Afrique du Sud.

Un groupe mixte de société civile, représentants des Nations Unies et délégués des pays a expliqué son expérience à propos de faire le lien entre les **évaluations initiales de Minamata (MIA)** et **le travail visant à éliminer progressivement les produits avec du mercure ajouté** à l'Île Maurice et au Nigéria. Globalement, les fortes synergies entre les trois organismes ont favorisé une étroite collaboration et un emploi efficace des ressources. Les Nations Unies ont promu la participation de la société civile, qui peut souvent accorder plus d'importance à l'élimination des produits et apporter un point de vue différent et complémentaire à celui des gouvernements.

Un des éléments centraux des ateliers a été la présentation de l'ébauche de la **"liste de vérification"** du ZMWG **pour l'élimination progressive des produits avec du mercure ajouté** en vertu de la Convention.

L'ébauche de la liste de vérification comprend les éléments suivants :

- (a) La stratégie pour engager les parties prenantes ;
- (b) L'évaluation de la situation ;
- (c) Les nécessités de renforcement et de consolidation des capacités ; et
- (d) Les livrables du projet.

Les éléments de la liste de vérification ont été peaufinés grâce au travail accompli au Nigéria et à l'Île Maurice, pays qui ont partagé leur expérience. Dans ce contexte, le document de l'Organisation mondiale de la santé et de Health Care Without Harm, qui définit les considérations de base et les instructions pour développer des stratégies nationales pour une santé publique sans mercure, a été présenté et son utilisation a été recommandée. Une étude de cas sur la façon d'utiliser la liste de vérification pour développer les étapes qu'un pays (p.ex. le Nigéria) doit franchir pour éliminer progressivement les produits avec du mercure ajouté, a également été exposée.

En général, il a été mis en évidence que **l'engagement des parties prenantes** est important pour soutenir l'interdiction des produits avec du mercure ajouté, y compris la sensibilisation. Les parties prenantes ciblées comprenaient plusieurs ministères et organismes, des fabricants, des commerçants, des importateurs, des distributeurs de produits ainsi que les douanes, dont le rôle a été jugé important pour la mise en vigueur. Quant à **l'évaluation de la situation**, il faut aborder plusieurs questions, comme **une analyse des lacunes juridiques et des propositions de loi**. Par exemple, l'autorité juridique nécessaire pour mettre en œuvre l'article 4 peut se trouver dans de multiples sources et relève de différents cadres juridiques et de la juridiction de différents ministères. **Une étude qui explore les possibilités d'une transition du marché national vers les produits conformes à la Convention à l'Île Maurice** a été exposée, qui complète l'inventaire national du MIA et souligne l'information utile et les défis, comme la difficulté à obtenir les données de la part des opérateurs et leur manque d'intérêt pour la Convention. En général, étant donné la grande disponibilité de produits sans mercure et/ou conformes à la Convention sur le marché national, l'étude a démontré que l'Île Maurice, prise comme exemple, pourrait en principe être capable de satisfaire les exigences d'élimination progressive du traité pour 2020, même si certaines questions particulières restent encore à régler.

Les délégués ont également réfléchi sur leurs **perspectives régionales** et, en particulier, sur la façon d'intégrer les mesures à prendre dans leur travail sur les objectifs de développement durable et la conférence ministérielle africaine sur l'environnement.

A la suite du travail réalisé pendant la conférence EEB/ZMWG et sous les auspices du Partenariat mondial pour le mercure de ONU Environnement, les délégués des pays ont préparé une **version préliminaire de feuille de route nationale** pour éliminer progressivement les produits avec du mercure ajouté, en utilisant l'ébauche de liste de vérification présentée la veille.

En résumé, la conférence EEB/ZMWG a fait prendre conscience et a partagé entre les pays les informations, les leçons apprises, les procédures pratiques et l'expérience sur les différentes étapes à franchir pour développer une stratégie d'élimination progressive des produits avec du mercure ajouté. La réunion a aussi contribué à la collaboration entre l'Afrique et la région des Caraïbes, dont les deux représentants ont exprimé leur volonté de coopérer pour éliminer progressivement les produits avec du mercure ajouté en vertu de la Convention.

Participants aux ateliers sur les produits

Ministères de l'environnement : Botswana, Burkina Faso, Burundi, République centrafricaine, Tchad, République du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Jamaïque, Lesotho, Madagascar, Île Maurice, Mozambique, Niger, Nigéria, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Swaziland, Tanzanie, Togo, Ouganda.

Organismes des Nations Unies /Centres régionaux /OIG : UNDP, ONU Environnement, UNIDO et le Centre régional de formation et de transfert de technologie de la Convention de Bâle pour la région des Caraïbes, Institut africain et Union africaine

Les ONG : Agenda for Environnement and Responsible Development (Tanzanie), African Center for Environmental Health/Jeunes Volontaires pour l'Environnement (Côte d'Ivoire), Center for Environmental Justice and Development (Kenya), Bureau européen de l'environnement (Belgique), Mercury Policy Project (USA), Centre de Recherche et d'Education pour le Développement (Cameroun), Friends of the Nation (Ghana), groundWork (Afrique du Sud), National Association of Professional Environmentalists (Ouganda), Pesticides Action Network (Île Maurice), Sustainable Research and Action for Environmental Development (Nigéria), Zero Mercury Working Group (Belgique), World Alliance for Mercury Free Dentistry (USA).

Autres : China Association for Medical Devices Industry (CAMDI), Peking Université School de Stomatology, Université de Île Maurice.

septembre 2017

Traduction en français: Leticia Baselga, leticiabaselga@yahoo.es

ⁱ Ce projet est financé par la DG de la coopération internationale du développement de la Commission européenne (EC DEVCO) via l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et fait partie d'un programme sur le renforcement des capacités relatif aux accords multilatéraux sur l'environnement (AME) dans les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), phase 2. (ACPMEAs2).